



Compte rendu de la séance du Conseil municipal en date du 14 janvier 2026

Le mercredi 14 janvier 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le mercredi 7 janvier 2026 et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 18

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Membres absents excusés : Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe a donné pouvoir à M Bruno DELVA ; Mme MAO Régeane ; M. TRUFFAULT Gérard ; M. PIPARD Vincent ; M. BAZIN Rémi ;

M. Philippe Coquelin est désigné secrétaire de séance

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2025 - 075 en date du 17 décembre 2025 par laquelle elle a adopté la décision modificative N°1 au Budget annexe « Lotissement Micro crèche.

Il indique que les montants inscrits dans cette délibération sont erronés du fait d'une erreur de saisie du nombre de m² encore à vendre.

Il propose donc à l'assemblée de retirer la délibération 2025 - 075 et de valider la décision modificative N° 1 au budget annexe lotissement permettant de constater le stock final et qui prévoit les mouvements suivants

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chap	Art			Chap	Art		
023	023	Virement section d'investissement	54 224,00	042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	54 224,00
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chap	Art			Chap	Art		
040	3555	Terrains aménagés	54 224,00	021	021	Virement section d'exploitation	54 224,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide le retrait la délibération 2025 – 075 en date du 17 décembre 2025 et adopte la décision modificative N°1 au budget annexe lotissement telle que proposée

Le Maire présente à l'assemblée deux demandes d'installation de commerçants ambulants, s'agissant d'une activité de pâtisserie, la demande n'est pas validée, s'agissant d'une poissonnerie un avis favorable est délivré. Par ailleurs, le Maire indique qu'il a reçu l'association Alcool Assistance qui vient en aide à toutes les personnes en addiction, il propose à l'assemblée qui l'accepte de mettre gracieusement à la disposition de cette association, le centre culturel le 20 juin 2026.